



NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Novembre 2023

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

I. Introduction

La définition de base de la pauvreté est l'incapacité d'un individu à posséder des ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins fondamentaux. La définition et l'étendue des besoins fondamentaux dépendent du lieu et de l'époque, voire de la source de la définition. Il existe donc plusieurs façons d'analyser les niveaux de pauvreté des pays. L'une des méthodes les plus fréquemment utilisées consiste à définir la pauvreté en termes monétaires, comme le seuil de pauvreté de 2,15 USD par jour de la Banque Mondiale ou la valeur d'un besoin calorique minimum.

Néanmoins, la pauvreté est un phénomène complexe qui va au-delà des termes monétaires. En ce sens, la pauvreté est également analysée en termes non monétaires, d'un point de vue multidimensionnel, en considérant l'enseignement, la santé et/ou les conditions de vie. Les indices de pauvreté non monétaire les plus utilisés sont l'Indice du Développement Humain, l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle et l'Indice de la Faim dans le Monde.

Dans ce contexte, l'allègement de la Pauvreté est une composante importante du développement économique et social. Bien que la plupart des pays en développement aient enregistré des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté au cours des dernières décennies, les niveaux de pauvreté restent élevés dans de nombreux pays. En particulier, les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie représentent près de la moitié du total des pauvres vivant dans les pays en développement. Vingt et un des quarante-six pays figurant sur la liste des pays les moins avancés sont membres de l'OCI et la pauvreté est un problème très grave dans ces pays. Les crises financières mondiales et les pénuries alimentaires survenues au cours de la période récente ont également aggravé cette situation.

Bien que la population totale des Pays Membres de l'OCI compte pour près d'un quart de la population totale du monde, leur PIB total ne représentait que 8 % du PIB mondial total en 2022. D'autre part, les niveaux de PIB par habitant varient entre les Pays Membres de l'OCI (c'est-à-dire de 1 364 \$ en Somalie à 114 648 \$ au Qatar). Le statut de la pauvreté présente également une image diversifiée dans les pays de l'OCI, avec des taux de pauvreté dans les Pays Membres allant de zéro à 68,6 pour cent.

En tant que composante importante du développement économique et social, la réduction de la pauvreté occupe une place importante dans l'agenda du COMCEC et a été identifiée comme un domaine de coopération dans la Stratégie du COMCEC. La Stratégie a établi le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) avec l'objectif stratégique de "Réduire l'extrême pauvreté et la faim dans les pays membres".

Dans ce contexte, le PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) attache une grande importance à l'amélioration des conditions de vie des pauvres et à l'augmentation de leurs capacités de production en fournissant une assistance sociale plus efficace aux pauvres, en établissant des systèmes de protection sociale solides, en améliorant le capital humain par le biais de l'enseignement et de la formation professionnels. Conformément à cette perspective, le PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) a discuté (i) des mécanismes de ciblage des systèmes de filets de protection sociale lors de sa 2^{ème} Réunion, (ii) des mécanismes de contrôle des systèmes de filets de protection sociale lors de sa 3^{ème} Réunion, (iii) de la structure institutionnelle des programmes de filets de protection sociale lors de sa 4^{ème} Réunion, (iv) de l'accessibilité des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale lors de sa 7^{ème} Réunion, (v) le développement des compétences par le biais de l'enseignement professionnel lors de sa 12^{ème} réunion, (vi) la fourniture d'une assistance sociale efficace et

l'autonomisation socio-économique à la lumière de la pandémie COVID-19 lors de ses 18^{ème} et 19^{ème} Réunions, et enfin (vii) des stratégies efficaces d'enseignement et de formation professionnels pour réduire le chômage des jeunes lors de ses 20^{ème} et 21^{ème} Réunions. Les rapports de recherche préparés sur ces sujets ont jeté les bases des discussions et enrichi les débats lors des réunions concernées.

L'épidémie de COVID-19 a perturbé les économies et aggravé l'état de la pauvreté dans le monde. Paralysant la vie quotidienne sous de nombreux aspects l'éclosion a des effets dévastateurs sur l'économie mondiale, entraînant une récession et une réduction des effectifs. La plupart des entreprises ont des difficultés à poursuivre leurs activités et un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi. La situation des pauvres est beaucoup plus fragile.

Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a effacé plusieurs années d'efforts de lutte contre la pauvreté. Alors que la contraction économique due à la COVID-19 a été relativement plus lente dans la région de l'OCI, l'impact sur la pauvreté a été drastique. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de plus de 13 millions de pauvres dans les pays de l'OCI de 2019 à 2021. Malgré ce contexte, la réponse politique a été plus lente parmi les membres de l'OCI que dans le reste du monde.

II. Efforts pour alléger la pauvreté dans le cadre du COMCEC

Étant donné que la pandémie de COVID-19 a fait peser un lourd fardeau sur les économies, les réalisations en matière de réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies ont malheureusement été affectées. En raison des restrictions appliquées pour empêcher la propagation du virus, les problèmes économiques rencontrés dans le monde entier ont entraîné des pertes d'emploi et d'autres pertes de revenus, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes sont devenues pauvres.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, le taux de chômage mondial des jeunes (15-24 ans) s'élèvera à 15,6 % en 2021, soit plus de trois fois le taux de chômage des adultes. En outre, il est alarmant de constater que la proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) a atteint son niveau le plus élevé au cours des 15 dernières années.

La situation est encore pire dans les pays membres de l'OCI, où le taux de chômage des jeunes et le taux NEET sont respectivement de 19,97% et 25,8%, et ont augmenté depuis 2020. Cette augmentation est en partie due à la pandémie de COVID-19, qui a encore aggravé les gains difficilement obtenus dans l'amélioration de la situation du marché du travail dans les pays membres de l'OCI et ailleurs. Pour cette raison, conformément à l'agenda mondial du développement, le chômage des jeunes est une priorité importante de recherche et de politique dans les pays membres de l'OCI.

En raison de l'importance du sujet, le Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté a consacré ses Réunions en 2023 à la question de la réduction du chômage des jeunes par le biais de programmes efficaces d'enseignement et de formation professionnels. À cet égard, la 20^{ème} Réunion du PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) a été tenue le 10 Mai 2023, dans un format uniquement virtuel, et la 21^{ème} Réunion a été tenue les 9-10 Octobre 2023 à Ankara, Turquie avec le même thème "Stratégies Efficaces d'Enseignement et de Formation Professionnels pour Réduire le Chômage des Jeunes dans les Pays Membres de l'OCI".

Dans ce cadre, depuis la 38^{ème} Session du COMCEC, le Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté du COMCEC a tenu ses 20^{ème} et 21^{ème} Réunions en se concentrant sur le chômage des jeunes et l'enseignement professionnel.

A. Stratégies efficaces d'enseignement et de formation professionnels pour réduire le chômage des jeunes dans les pays membres de l'OCI

(20^{ème} et 21^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)

La 20^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté du COMCEC s'est tenue virtuellement le 10 Mai 2023 avec le thème "Stratégies Efficaces d'Enseignement et de Formation Professionnels pour Réduire le Chômage des Jeunes dans les Pays Membres de l'OCI". La 21^{ème} Réunion du Groupe de Travail s'est tenue les 9-10 Octobre 2023 à Ankara, Turquie avec le même thème.

Un rapport de recherche sur le sujet susmentionné a été préparé pour deux réunions consécutives du PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) du COMCEC (20^{ème} et 21^{ème}). La première version de projet de rapport a été soumise à la 20^{ème} Réunion du PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) et la version de projet finale a été soumise à la 21^{ème} Réunion du PAWG (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté).

Le rapport comprend l'arrière-plan et les concepts clés du chômage des jeunes et de l'enseignement professionnel, et passe en revue les expériences et les pratiques recommandées des pays de l'OCI et des pays non membres de l'OCI. En outre, le rapport couvre quatre analyses de cas par pays sur la question, à savoir l'Allemagne, la Tunisie, la Turquie et l'Ouganda, étayées par des visites sur le terrain avec des agences gouvernementales et des homologues du secteur privé.

Les 20^{ème} et 21^{ème} Réunions du Groupe de travail a approfondi la question et a examiné les principales conclusions du rapport de recherche.

Le rapport souligne que le taux de chômage des jeunes dans les Pays Membres de l'OCI est beaucoup plus élevé que dans les autres pays. En outre, le chômage des jeunes femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes et constitue un problème chronique. En plus du chômage des jeunes, le taux de jeunes NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) est assez élevé dans les Pays Membres de l'OCI.

Il est également souligné dans le rapport que les Pays Membres de l'OCI sont confrontés à de nombreux défis dans leurs efforts pour réduire le chômage des jeunes. Ceux-ci comprennent notamment la faiblesse des perspectives macroéconomiques et le manque de stabilité, la dimension du secteur informel, l'analphabétisme et le faible niveau de participation à l'éducation, la qualité médiocre de l'éducation, les disparités existantes entre les sexes, les compétences de base médiocres, l'inadéquation des connaissances et des compétences, les structures et les rigidités du marché du travail, l'immigration clandestine, l'exode des cerveaux, le changement climatique, le taux de fécondité et la forte augmentation du nombre de jeunes.

Le rapport indique également que des politiques et des programmes doivent être élaborés pour réduire la pauvreté, améliorer le système et la qualité de l'enseignement et renforcer le lien entre le marché du travail et l'enseignement. En ce sens, le VET (Enseignement et Formation Professionnels) joue un rôle important dans la réduction du chômage des jeunes. Il est nécessaire de transformer le système VET en (Enseignement et Formation Professionnels) conformément aux besoins de l'ère numérique. La numérisation du système VET (Enseignement et Formation Professionnels) ne se limite pas au transfert de la formation du présentiel vers des plates-formes en ligne. En plus de la formation, la numérisation du VET (Enseignement et Formation Professionnels) comprend toutes ces dimensions d'amélioration de

la qualité des enseignants, de préparation des contenus numériques, d'organisation des modules de formation en fonction des nouveaux besoins de compétences, de certification, d'orientation, d'emploi, de formation en cours d'emploi et de requalification.

Le rapport final a également présenté un guide comprenant des recommandations politiques pour donner des idées sur les moyens efficaces de développement de stratégies d'enseignement et de formation professionnels fonctionnels pour améliorer l'employabilité des jeunes dans le cadre des conditions des marchés de l'emploi dans les pays membres de l'OCI. Après avoir écouté les principales conclusions du rapport et les options politiques qui y sont formulées, les participants ont discuté des Recommandations Politiques qui seront examinées par la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

À cet égard, le Groupe de Travail a formulé les recommandations politiques suivantes en vue de les soumettre à la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

- *Mener une évaluation des besoins afin d'identifier les domaines à améliorer pour lutter contre le chômage des jeunes et élaborer des politiques efficaces.*
- *Développer des politiques actives du marché du travail efficaces pour réduire le chômage des jeunes et créer des opportunités de travail décent*
- *Développer/améliorer des systèmes de suivi et d'évaluation bien conçus avec des indicateurs clés pour une mise en œuvre efficace des programmes d'enseignement professionnel*
- *Améliorer les compétences de la main-d'œuvre et accroître l'employabilité en promouvant le développement des compétences numériques et la transformation numérique des systèmes nationaux du VET (Enseignement et Formation Professionnels) ainsi qu'en créant le partenariat public-privé.*
- *Lancer des programmes d'incitation complets afin d'encourager l'esprit d'entreprise et la gestion d'entreprise, l'aide à l'emploi et la formation en cours d'emploi.*
- *Élaborer des politiques et lancer des réformes du marché du travail pour réduire l'emploi informel*
- *Développer des politiques solides avec des stratégies globales visant à réduire le taux de NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation)*
- *Promouvoir une coordination efficace de toutes les parties prenantes et créer une synergie pour la mise en œuvre de politiques d'emploi des jeunes inclusives*

Le rapport de recherche et le document de recommandations politiques sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

B. Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC servent la coopération entre les pays membres et sont conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section sur l'allègement de la pauvreté. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTAP.

Dans le cadre du 9^{ème} Appel à Propositions de Projets, 2 projets ont été mis en œuvre par la Turquie et le SESRIC dans le domaine de la réduction de la pauvreté en 2022. Les projets mis en œuvre dans le cadre du FPC en 2022 sont les suivants :

Le premier projet intitulé "Impacts de la Numérisation dans le Programme d'Assistance Sociale pour les Migrations Forcées" a été mis en œuvre par la Turquie avec deux pays bénéficiaires : L'Oman et le Cameroun. Le projet visait à augmenter et à renforcer la capacité institutionnelle des pays pour les programmes d'assistance sociale en cas de migration forcée. À cet égard, une formation et un atelier ont été organisés dans le cadre du projet.

Le deuxième projet, intitulé " Promouvoir les Solutions de Technologie de l'Information pour Améliorer l'Efficacité des Services Publics d'Emploi (PES) dans les Pays Membres de l'OCI ", a été mis en œuvre par le SESRIC avec la participation de 12 Pays Membres en tant que bénéficiaires. L'objectif était de partager les meilleures pratiques et les outils pour l'implication de l'IT de haut niveau dans les systèmes de PES et d'augmenter les capacités du personnel travaillant dans les secteurs appropriés de PES par la conduite d'un cours de formation de renforcement de capacité et d'un atelier sur le sujet.

De plus, dans le cadre du 10^{ème} appel à propositions de projets, 2 projets ont été sélectionnés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté pour être mis en œuvre en 2023. Les projets mis en œuvre dans le cadre du FPC en 2023 sont les suivants :

Le premier projet s'intitule "Améliorer l'interopérabilité entre les systèmes d'information des programmes d'assistance sociale" et a été mis en œuvre par le Bénin en partenariat avec la Turquie. Le projet vise à améliorer la solidité et l'interopérabilité des systèmes d'assistance sociale afin de fournir des services d'assistance sociale efficaces. À cet égard, des visites d'étude et des formations ont été organisées dans le cadre du projet.

Le deuxième projet, intitulé "Promouvoir les Technologies Numériques pour un Système de Protection Sociale Intégré et Efficace dans les Pays Membres de l'OCI" a été mis en œuvre par le SESRIC au profit de 36 Pays Membres. L'objectif principal du projet est de partager les meilleures pratiques et les outils pour une implication numérique de haut niveau et une protection sociale inclusive, et de renforcer les capacités du personnel travaillant dans les domaines concernés. À cet égard, des formations et des ateliers ont été organisés dans le cadre du projet.
